

Les élections des représentants des parents d'élèves
au **Conseil d'école** et au **Conseil d'Établissement** auront lieu le
LUNDI 14 OCTOBRE 2013

Le bureau de vote aux Zaërs sera ouvert de **7h30 à 12h00**.
Le dépouillement aura lieu le **LUNDI 14 OCTOBRE 2013 à 14 h**.

Attention, chaque parent dispose d'un bulletin de vote: la liste des électeurs peut être consultée au secrétariat des Zaërs.

Si vous avez au moins 1 enfant au primaire vous votez **2 fois**: pour le conseil d'école et le conseil d'établissement.

Si vous n'avez pas d'enfant au primaire vous ne votez qu'une fois: pour le conseil d'établissement.

Les parents ont à élire 10 titulaires et 10 suppléants au Conseil d'école et 5 titulaires et 5 suppléants au Conseil d'établissement **au scrutin de liste sans radiation ni surcharge**.

Une enveloppe de vote vide ou un bulletin raturé seront considérés comme des votes nuls ou blancs.

Si vous ne pouvez-vous rendre au lycée le jour du vote, vous pouvez remettre l'enveloppe contenant votre vote par correspondance et ce jusqu'au lundi 14 octobre à 12h00. À l'école primaire et aux Zaërs.

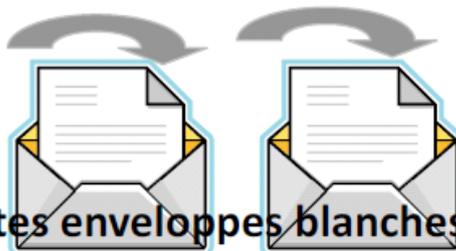
INSTRUCTIONS POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE :

Conseil d'établissement seulement

Conseil d'école et conseil d'établissement

Placer le bulletin de vote dans la petite enveloppe blanche portant la mention: « voter au conseil d'établissement ».

Placer les bulletins de vote dans les petites enveloppes blanches portant les mentions: « voter au conseil d'école » ou « voter au conseil d'établissement »



Ne rien écrire sur les petites enveloppes blanches

La glisser ensuite dans l'enveloppe beige à votre nom et sur laquelle vous apposerez votre signature.

Les glisser ensuite dans l'enveloppe beige à votre nom et sur laquelle vous apposerez votre signature.

